L’avortement dépénalisé dans des cas spécifiques

by Jean-Denis Permal on 2012-05-05 15:01:00

L’avortement sera dépénalisé dans certains cas spécifiques. Il sera possible, à l’avenir, de stopper une grossesse indésirable.• “Un frein à l’avortement illégal”

Le conseil des ministres a approuvé, vendredi, la présentation au Parlement du Criminal Code (Amendment) Bill autorisant l’interruption d’une grossesse dans quatre cas spécifiques : (i) si elle est susceptible de mettre en péril la vie de la femme enceinte ; (ii) si elle est susceptible de causer une blessure permanente ou endommager la santé mentale de la personne ; (iii) si elle va entraîner une malformation du fœtus ou affecter la santé mentale du nouveau-né ; (iv) si elle n’a pas dépassé 14 semaines à la suite d’un viol, d’une relation sexuelle avec une fille de moins de 16 ans ou avec une personne dénoncée à la police ou un médecin.

“Un frein à l’avortement illégal”

Interrogé à ce sujet, l’Attorney General Yatin Varma a qualifié de jour historique le fait que le cabinet a donné son aval à la présentation de ce projet de loi. Il a aussi dit que cette loi va positivement mettre un frein aux activités illégales de certains médecins.

Pour que la nouvelle soit loi effective, le Code pénal sera amendé pour autoriser de stopper une grossesse indésirable.

Veena Dholah de Rezistans ek Alternativ accueille favorablement la présentation de ce projet de loi. Elle invite tous les parlementaires à le voter car il y va de la santé reproductive de la femme. L’actuelle loi date de 1938 et ne s’adapte pas à une île Maurice moderne. Nombre de femmes ont beaucoup souffert dans le silence avec la présente loi et il est temps pour les députés d’assumer leurs responsabilités pour sauvegarder le droit à la santé reproductive de la femme et des jeunes filles, a-t-elle dit.

Elle souligne que beaucoup de femmes ont trouvé la mort après avoir subi un avortement illégal. Cette démarche du gouvernement s’inscrit en tout cas dans la mouvance d’aligner la loi mauricienne avec celle qui existe à l’étranger. “Nous espérons que cette loi soit votée”, a-t-elle conclu.

Le Matinal - http://www.lematinal.com